

*Pour donner
un coup de jeunesse
aux régions!*

**Rapport du groupe de travail
sur le retour des jeunes en région**

Présenté à

**Monsieur Jean Charest
Premier ministre et ministre responsable de la Jeunesse**

Et à

**Monsieur Yves Séguin
Ministre des Finances**

21 janvier 2004

Le mandat

Le Groupe de travail sur le retour des jeunes en région a été mis en place à l'initiative du Conseil permanent de la jeunesse. Le Groupe de travail a pour mandat de soumettre au premier ministre des propositions afin de concrétiser l'engagement électoral suivant :

« ...élaborer, de concert avec les citoyens des régions, des incitatifs fiscaux qui leur permettent de faciliter le retour des jeunes dans leur région et l'installation de nouvelles familles; par exemple, ces mesures pourraient prendre la forme de remboursement d'une partie de la dette d'études pour les étudiants retournant en région, crédits d'impôt pour résidents en régions éloignées, réduction d'impôts liée à l'occupation d'un emploi en région éloignée et autres mesures novatrices proposées par les citoyens des régions. »¹

La situation démographique des régions ressources est alarmante et plusieurs personnes s'inquiètent de la détérioration de certaines d'entre elles. De nombreux phénomènes se conjuguent avec comme conséquence le dépeuplement rapide de certains milieux. Le Groupe de travail s'est donc donné comme mandat de proposer des solutions réalistes et efficaces aux différents problèmes identifiés.

La situation démographique des régions ressources est alarmante et plusieurs personnes s'inquiètent de la détérioration de certaines d'entre elles.

Les travaux du Groupe de travail sur le retour des jeunes en région ont débuté le 25 novembre 2003. Le groupe s'est ensuite rencontré le 16 décembre. Les membres du Groupe de travail étaient les suivants :

- Julie Bergeron-Proulx, vice-présidente, Fédération étudiante collégiale du Québec
- Pier-André Bouchard-St-Amant, vice-président, Fédération étudiante universitaire du Québec
- Brigitte Dufour, agente de liaison, Réseau des carrefours jeunesse-emploi
- Patrick Girard, directeur, Forum jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean
- Patrick Lebel, président, Conseil permanent de la jeunesse
- Gino Reeves, directeur général, Place aux jeunes du Québec

¹ PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, *Des outils pour la vie. Priorités d'actions politiques pour les jeunes du Québec*, mars 2003, page 16.

- François Roussy, président, Forum jeunesse de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Frédéric Tremblay, analyste, Conseil permanent de la jeunesse

Le Groupe de travail sur le retour des jeunes en région a été appuyé dans ses travaux par les expertises du ministère du Développement économique et régional, du ministère de l'Éducation et du Secrétariat à la jeunesse. De plus, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, partenaire privilégié de l'organisme Place aux jeunes, a accepté de participer aux travaux du Groupe de travail afin de partager sa connaissance intime des régions du Québec et de toutes les questions relatives à leur développement. Les personnes suivantes ont supporté le Groupe de travail :

- Sophie Beauchemin, agente de recherche, Aide financière aux études, ministère de l'Éducation
- Odette Duchesne, chargée d'équipe Jeunesse, Fédération des caisses Desjardins du Québec
- Joanne Lechasseur, chargée d'équipe et de projets en développement économique des régions et des milieux
- Marie-Pierre Giasson, analyste, ministère du Développement économique et régional
- Marielle Guay, analyste, Secrétariat à la jeunesse

Dans le cadre de leurs travaux, les membres du Groupe de travail sur le retour des jeunes en région ont exploré plusieurs pistes différentes. Tous les facteurs influant sur la démographie dans les régions ont ainsi été abordés, que ce soit au niveau de la natalité, de l'immigration ou du retour des jeunes dans les régions ressources.

//////////

État de situation

Démographie

Selon les données les plus récentes de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le Québec de 2003 comptait 7 487 169 habitants répartis sur tout le territoire, tous âges confondus. De ce nombre, 1 473 320 étaient âgés de 15 à 29 ans, ce qui représentait 19,7% de la population québécoise.

(...) malgré une certaine stabilité globale au niveau démographique au Québec, le nombre absolu et relatif de jeunes chutera dramatiquement dans les prochaines décennies.

Toujours selon l'ISQ, des prévisions démographiques réalistes amènent à penser que d'ici 2041, cette même proportion de jeunes sera passée à 15,3%, pour une population totale environ égale à celle de 2001. Cette proportion de 15,3% représentera 1 152 729 personnes âgées de 15 à 29 ans.

La conclusion à tirer de ces données est nette : malgré une certaine stabilité globale au niveau démographique au Québec, le nombre absolu et relatif de jeunes chutera dramatiquement dans les prochaines décennies.

Natalité

Cette diminution relative du nombre de jeunes Québécoises et Québécois est d'abord due au faible taux de natalité prévalant au Québec.

Actuellement, le taux de fécondité pour chaque femme Québécoise est de 1,45, alors que le taux minimal pour que la population se renouvelle est de 2,1. Cette situation constitue une tendance lourde qui existe depuis plusieurs années et qui a bien évidemment des conséquences claires sur la présence des jeunes dans les régions ressources.

Migration interrégionale

Par ailleurs, si on analyse les données migratoires interrégionales des cinq dernières années disponibles (de 1996 à 2001), plusieurs situations préoccupantes surgissent comme on peut le voir dans le tableau qui suit.

Tableau : Portrait du solde migratoire des jeunes en régions administratives (20-29 ans) 1996-2001

	Migration 20-24 ans		Migration 25-29 ans	
	Nombre	En population (%)	Nombre	En population (%)
Régions ressources				
Bas-Saint-Laurent	- 2 870	- 19,3 %	- 2 152	- 20,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	- 4 126	- 18,1 %	- 2 960	- 19,2 %
Mauricie	- 1 391	- 7,8 %	- 1 889	- 13,7 %
Abitibi-Témiscamingue	- 2 338	- 21,7%	- 1 455	- 16,4 %
Côte-Nord et Nord-du-Québec	- 2 161	- 20,6 %	- 965	- 9,9 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	- 2 310	- 36,8 %	- 1 699	- 34,7 %

Autres régions

Québec	4 258	9,4 %	- 1 182	- 2,6 %
Estrie	- 88	- 0,4 %	- 1 058	- 5,7 %
Montréal	23 162	17,9 %	11 382	7,2 %
Outaouais	145	0,7 %	1 008	4,8 %
Chaudière-Appalaches	- 2 129	- 7,3 %	- 1 232	- 5,2 %
Laval	174	0,8 %	592	2,8 %
Lanaudière	- 3 279	- 13,1 %	620	3,0 %
Laurentides	- 924	- 3,1 %	2 717	10,3 %
Montérégie	- 5 022	- 5,6 %	- 953	- 1,3 %
Centre-du-Québec	- 1 101	- 6,6 %	- 774	- 5,8 %

Source : *La situation démographique au Québec, bilan 2002, La migration interrégionale au Québec au cours des périodes 1991-1996 et 1996-2001, ISQ.*

Il faut mettre ces données en relation avec la situation internationale pour mieux saisir leur portée. De nombreuses études démontrent que la situation vécue au Québec (départ des régions rurales vers les grands centres urbains) est semblable à celle existant dans la majorité des pays industrialisés. L'exode des jeunes des régions est une tendance lourde vécue à travers le monde. Une intervention musclée du gouvernement québécois est donc nécessaire et justifiée afin de contrer ce phénomène inquiétant.

Immigration

En plus de l'exode des jeunes des régions, le nombre d'immigrants qui décident de s'installer en région est bien faible. Les immigrants choisissent

principalement comme région d'établissement l'île de Montréal, Laval et Longueuil. En 2003, ces trois villes comptaient 74,3% des immigrants admis au Québec de 1992 à 2001. Seulement 20% ont préféré s'installer en région.

Rappelons que plus de 70% des immigrants reçus entre 1998 et 2002 sont âgés de moins de 35 ans. Le groupe d'âge situé entre 25 et 34 ans représente à lui seul plus de 35% des immigrants. Le Québec a accueilli au total 163 381 immigrants de 1998-2002.²

Donc non seulement vit-on une baisse démographique généralisée au niveau des jeunes, mais de surcroît cette baisse est accentuée dans les régions ressources qui voient leurs jeunes quitter rapidement leur milieu d'origine. Si on conjugue cela à l'absence de jeunes immigrants dans les régions ressources, le portrait s'obscurcit encore plus.

Mais il y a de l'espoir. Les travaux de l'Observatoire Jeunes et Société de l'INRS, dirigés par madame Madeleine Gauthier, ont mis en relief les raisons pour lesquelles les jeunes quittent leur lieu d'origine, mais surtout leur intérêt à éventuellement y revenir et les conditions pour que ce retour s'effectue.

Ainsi, selon la vaste enquête menée par l'Observatoire, les jeunes Québécoises et Québécois qui quittent leur région d'origine le font principalement pour des fins d'étude (à 49,8%). Mais là où les données deviennent particulièrement intéressantes, c'est lorsque les jeunes affirment clairement, à 62,0%, qu'ils retourneraient vivre dans leur région si les circonstances s'y prêtaient. Et pour la grande majorité d'entre eux, c'est un emploi qui pourrait faire la différence.

Mais là où les données deviennent particulièrement intéressantes, c'est lorsque les jeunes affirment clairement, à 62,0%, qu'ils retourneraient vivre dans leur région si les circonstances s'y prêtaient.

Enfin, il est intéressant de noter que les travaux dirigés par Madeleine Gauthier ont également nettement établi que c'est au moment de la diplomation, tout de suite après la fin des études, que les jeunes sont le plus « mobiles », qu'ils sont le plus susceptibles de quitter leur région d'études pour aller s'établir ailleurs, dans leur région d'origine par exemple.

² Gouvernement du Québec, MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, *Caractéristiques de l'immigration au Québec*, Direction de la population et de la recherche, 2003.

Si l'on résume, la situation est claire :

- le nombre de jeunes au Québec est en train de chuter en termes absolus et relatifs;
- cette situation est accentuée dans les régions ressources par un bilan migratoire négatif;
- l'immigration ne suffit clairement pas à combler le déficit démographique dans les régions ressources;
- les jeunes qui quittent leur région seraient cependant fortement intéressés à y revenir, si les circonstances s'y prêtaient;
- c'est au moment de leur diplomation que ces jeunes sont le plus susceptibles de se déplacer d'une région à l'autre;
- les circonstances les plus attirantes pour un retour en région sont relatives à l'emploi.

//////////

Objectifs et critères d'analyse

Objectifs

Très tôt dans leurs échanges, les membres du Groupe de travail ont convenu que l'objectif principal et à long terme de toute mesure devrait être de renverser la tendance démographique afin de rééquilibrer les flux migratoires. Il est évident que cet objectif ambitieux ne pourra être atteint dans les mois à venir. Cependant, le Groupe croit fermement que le gouvernement peut dès maintenant mettre en place des mesures énergiques afin de stimuler la lutte contre ce phénomène.

Afin d'atteindre cet objectif, le Groupe de travail a établi que trois clientèles pouvaient et devaient être visées : les jeunes originaires des régions ressources intéressés à y retourner - le retour ; les jeunes originaires de centres urbains intéressés à aller s'établir en région ressource - l'attraction; et les jeunes déjà établis en région et qui choisiraient d'y rester - la rétention. Les membres du groupe se sont entendus pour que les mesures proposées rejoignent le plus grand nombre de clientèles afin d'être efficaces.

De plus, les membres du Groupe de travail sur le retour des jeunes en région ont décidé d'élargir leur perspective et d'envisager des mesures relatives à la natalité et à l'immigration. Le groupe souhaitait ainsi présenter des mesures sur toutes les questions affectant la démographie dans les régions ressources.

Critères

De façon à raffiner son analyse, le Groupe de travail a convenu que les mesures proposées devraient respecter certains critères :

- Avoir un effet significatif sur le flux migratoire;
- Présenter un avantage comparatif clair pour les régions ressources;
- Avoir un effet attractif sur les jeunes;
- Favoriser l'enracinement des jeunes en région éloignée;
- Présenter un ratio coût/bénéfice positif et raisonnable;
- Être accompagnée de mécanismes de suivi rigoureux et d'indicateurs de performance;
- S'arrimer aux raisons connues de départ et de retour des jeunes ainsi qu'à la capacité de mobilité des jeunes (voir plus haut);

- Présenter un ensemble de mesures constituant un important effet de levier;
- S'arrimer aux services déjà offerts par des partenaires du gouvernement dans le dossier du retour des jeunes en région.

Ce sont donc ces objectifs et critères qui ont été utilisés afin de discriminer les différentes idées mises de l'avant par les membres du Groupe de travail.

Régions ressources

Dans le cadre des travaux du groupe, il a été convenu d'utiliser le concept de « région ressource » comme référence géographique. Cette division du territoire québécois est notamment utilisée par le ministère des Finances et par plusieurs autres organisations gouvernementales afin de cibler certaines mesures d'aide.

Les régions ressources sont les suivantes :

- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-St-Laurent
- Côte-Nord
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Mauricie
- Nord-du-Québec
- Saguenay-Lac-St-Jean
- MRC d'Antoine-Labelle
- MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- MRC de Pontiac

Ces régions constituent sans doute le référent géographique qui se rapproche le plus des régions souffrant d'une baisse démographique importante tout en étant une division du territoire utilisée couramment. Les membres du Groupe de travail estiment cependant qu'il faudra élargir la définition de régions ressources au ministère des Finances dans un futur proche afin de couvrir toutes les régions subissant un exode de leurs jeunes.

//////////

Idées soulevées

Le Groupe de travail a discuté de nombreux projets lors de ses délibérations. Toutes les propositions présentées ici ont été discutées, mais seulement quelques-unes ont été retenues comme recommandations.

1. Détaxation des produits pour bébé

Catégorie : Natalité

Cette mesure faciliterait le choix des jeunes Québécoises et Québécois lorsqu'ils envisagent de fonder une famille.

2. Levée de l'interdiction du travail hors campus pour les étudiants étrangers

Catégorie : Immigration

Il s'agirait pour le gouvernement de permettre aux étudiants étrangers de travailler à l'extérieur des campus des universités québécoises, ce qui ne leur est pas permis actuellement. Cette mesure pourrait faciliter leur intégration à la société québécoise dans l'éventualité où ils souhaiteraient s'y établir après leurs études.

3. Mesures fiscales pour attirer les immigrants en région

Catégorie : Immigration

Des crédits d'impôt pourraient être accordés aux immigrants qui décideraient de s'établir pour au moins trois ans dans une région éloignée.

4. Modification des critères de sélection pour les immigrants

Catégorie : Immigration

Il s'agirait de développer une politique de régionalisation de l'immigration afin de susciter chez les nouveaux arrivants une volonté de s'établir et de s'enraciner dans les régions du Québec.

5. Instauration d'un système de vidéoconférence dans les régions du Québec

Catégorie : Lutte contre l'exode

L'instauration d'un tel système dans toutes les régions du Québec permettrait notamment aux étudiants qui se trouvent à l'extérieur de leur région de passer des entrevues sans avoir à se déplacer loin de leur lieu d'études, facilitant ainsi le retour en région. Il faciliterait également les procédures d'embauche pour les employeurs.

6. Remboursement de frais de déplacement pour entrevues en région

Catégorie : Lutte contre l'exode

Dans la même veine que la suggestion précédente, les personnes habitant les centres urbains du Québec et qui souhaiteraient aller passer des entrevues dans les régions ressources pourraient voir leur frais de déplacement remboursés.

7. Levée de l'interdiction légale pour consentir des rabais sur les taxes de bienvenue

Catégorie : Lutte contre l'exode

Cette mesure permettrait aux municipalités qui le désirent d'accorder aux nouveaux arrivants des rabais sur le paiement de taxes de bienvenue.

8. Assouplissement des règles relatives au logement

Catégorie : Lutte contre l'exode

Il s'agirait d'assouplir quelques règles relatives au logement (cassation de bail) ou de supporter financièrement des jeunes (frais de déménagement) afin de faciliter pour les jeunes le départ de leur lieu d'études vers un emploi en région.

9. Paiement des intérêts sur une première hypothèque

Catégorie : Lutte contre l'exode

Le gouvernement pourrait prendre à sa charge les intérêts sur une première hypothèque pour les jeunes retournant s'établir en région.

Ce support financier serait d'une durée d'un an, et favoriserait l'enracinement des jeunes en région éloignée.

10. Soutien au conjoint

Catégorie : Lutte contre l'exode

Le gouvernement pourrait offrir une aide financière aux conjoints de personnes ayant choisi, après leur diplomation, de s'établir dans une région éloignée afin de réduire le « coût d'opportunité » pour un couple lors de l'établissement dans les régions ressources.

11. Modification des normes géographiques dans les concours d'embauche de la fonction publique

Catégorie : Lutte contre l'exode

Cette proposition aurait pour effet de modifier le *Règlement sur la tenue de concours* du Conseil du trésor afin de permettre à des jeunes n'ayant pas de lieu de résidence dans une région donnée de postuler à des emplois offerts dans cette région par la fonction publique. Le règlement actuel permet aux ministères et organismes de limiter les postulants aux seuls habitants de la région.

12. Assouplir les règles d'Emploi-Québec

Catégorie : Lutte contre l'exode

Il s'agirait d'abolir pour les régions ressources le critère d'Emploi-Québec exigeant neuf mois de résidence dans une région donnée avant d'être admissible au support financier et aux démarches d'employabilité d'Emploi-Québec.

13. Bonification des Fonds régionaux d'investissement jeunesse

Catégorie : Lutte contre l'exode

Il s'agirait de bonifier l'enveloppe accordée pour les Fonds régionaux d'investissement jeunesse, afin de permettre aux milieux de se doter de moyens et de stratégies adaptés à leur situation particulière.

14. Remboursement d'une partie de la dette d'études

Catégorie : Lutte contre l'exode

Il s'agirait de rembourser pendant quelques années une partie de la dette d'études encourue par les jeunes qui auraient choisi, après leur diplomation, de s'établir dans une région éloignée.

15. Bonification de l'aide financière aux études

Catégorie : Lutte contre l'exode

L'aide financière aux études du ministère de l'Éducation pourrait être bonifiée afin d'augmenter les sommes consenties lors de stages de formation à la fois hors du lieu d'études et dans les régions ressources, permettant ainsi à des étudiants d'aller prendre de l'expérience dans une région éloignée.

16. Bonification des Centres collégiaux de transfert technologique

Catégorie : Lutte contre l'exode

Il s'agirait de bonifier les pôles régionaux de savoir au niveau collégial afin de retenir le plus grand nombre possible de jeunes dans leur région.

17. Crédit d'impôt pour un emploi en région

Catégorie : Lutte contre l'exode

Un crédit d'impôt pourrait être accordé aux jeunes occupant un premier emploi dans une région éloignée afin de les soutenir lors de leur première année.

18. Support à l'offre de stages dans les régions ressources

Catégorie : Lutte contre l'exode

Une telle mesure viserait à financer les employeurs dans les régions ressources afin de leur permettre d'offrir des stages qualifiants pour les jeunes souhaitant s'établir dans leur région.

19. Crédit d'impôt pour les employeurs embauchant des jeunes qui font un retour en région

Catégorie : Lutte contre l'exode

Un crédit d'impôt serait offert aux employeurs qui embauchent un jeune qui effectue un retour en région. Ce crédit correspondrait à une partie du salaire du jeune travailleur pendant un an.

20. Soutien aux entrepreneurs

Catégorie : Lutte contre l'exode

Il s'agirait d'assouplir les critères géographiques des mesures d'aide à l'entrepreneuriat afin de permettre à un jeune n'habitant pas une région d'y développer une entreprise afin de préparer son retour.

21. Faire tomber des barrières syndicales nuisant au retour des jeunes

Catégorie : Lutte contre l'exode

Plusieurs conventions collectives (infirmières, professeurs, etc.) prévoient des pertes majeures d'ancienneté lors du déménagement d'un travailleur d'une région à l'autre. Ces barrières pourraient être abolies à l'occasion de la prochaine ronde de négociations publiques.

22. Campagne de publicité sur les régions

Catégorie : Lutte contre l'exode

Le gouvernement pourrait parrainer une campagne de sensibilisation dans les médias afin de présenter les avantages comparatifs des régions ressources et démystifier celles-ci auprès des habitants des centres urbains.

23. Support accru au transport interrégional

Catégorie : Lutte contre l'exode

Il s'agirait d'augmenter la fréquence et la diversité des moyens de transport vers les régions ressources, tout en diminuant le coût pour les utilisateurs, afin de supporter le développement de nouvelles entreprises en région et ainsi encourager l'entrepreneuriat.

Recommandations

Après avoir étudié les 23 suggestions présentées ci-haut, les membres du Groupe de travail sur le retour des jeunes en région en ont éliminées plusieurs.

Les 23 projets ont été analysés en fonction de l'objectif et des critères dont s'était doté le Groupe de travail tels que présentés aux pages 8 et 9 du présent rapport. Les membres ont choisi de retenir les suggestions qui leur semblaient les plus conformes aux exigences énoncées.

Certains projets ont été fusionnés en raison de leur nature similaire; d'autres ont été complètement mis de côté parce qu'ils ne répondaient pas aux critères choisis.

Voici donc les recommandations du Groupe de travail sur le retour des jeunes en région :

1. Levée de toutes les barrières administratives qui restreignent la mobilité interrégionale et le retour des jeunes en région

Cette recommandation est en fait constituée de quatre gestes distincts que le gouvernement pourrait poser et qui ont été identifiés par le Groupe de travail :

- Levée de l'interdiction imposée aux municipalités souhaitant offrir un rabais sur les « taxes de bienvenue » ;
- Modification du Règlement sur la tenue de concours du Conseil du trésor afin d'éliminer le critère des régions administratives ;
- Assouplissement des règles d'Emploi-Québec dans les régions ressources ;
- Modification des conventions collectives publiques qui imposent des pénalités à la mobilité interrégionale.

Certaines règles qui régissent les programmes gouvernementaux comportent des irritants injustifiés au retour des jeunes en région. Le Groupe de travail est d'avis que la suppression de ces barrières permettrait aux organismes qui œuvrent pour le retour des jeunes dans les régions ressources de bénéficier d'outils supplémentaires. Ces outils supplémentaires constitueraient un réel avantage comparatif pour les

régions ressources, qui pourraient ainsi offrir aux jeunes des centres urbains des opportunités n'existant pas dans les grands centres.

Ces mesures constitueraient ainsi un incitatif à retourner en région pour les jeunes l'ayant quittée, à venir s'y établir pour les jeunes des grands centres ou à y demeurer pour les jeunes s'y trouvant déjà. Elles répondraient donc avantageusement aux objectifs visés par le Groupe de travail.

❖ **Levée de l'interdiction imposée aux municipalités souhaitant offrir un rabais sur les « taxes de bienvenue »**

La première mesure aurait pour objectif de modifier toutes les lois et règlements nécessaires afin de permettre aux municipalités des régions ressources, et seulement des régions ressources, de consentir un rabais sur la « taxe de bienvenue » imposée aux nouveaux propriétaires. Les municipalités qui souhaitent attirer des jeunes pourraient ainsi offrir un avantage comparatif clair à des jeunes familles qui désirent s'établir dans les régions ressources.

❖ **Modification du Règlement sur la tenue de concours du Conseil du trésor afin d'éliminer le critère des régions administratives**

Le *Règlement sur la tenue de concours* du Conseil du trésor prévoit actuellement, à son article 7, que :

« l'admission à un concours ou à une réserve de candidatures peut être limitée selon l'appartenance à une zone géographique, en considérant les critères suivants :

1. La mobilité des bassins de main-d'œuvre;
2. L'attraction d'un nombre suffisant de personnes admissibles;
3. Les caractéristiques de l'emploi à combler. »³

Malheureusement, l'utilisation répandue de l'article 7 entraîne, selon les membres du Groupe de travail, des effets pervers importants : les étudiants originaires d'une région éloignée, mais qui étudient dans un grand centre, ne peuvent pas appliquer sur un emploi dans leur région d'origine! Les membres du Groupe de travail recommandent donc que soit modifié substantiellement le *Règlement sur la tenue de concours* afin

³ Conseil du trésor, *Règlement sur la tenue de concours*, modifié la dernière fois le 10 juillet 2001, Recueil des politiques de gestion, vol. 1, ch. 3, suj. 1, pc. 2.

de restreindre considérablement la portée de l'article 7, par exemple en ne permettant la limitation à une seule zone géographique que dans les cas où les caractéristiques de l'emploi l'obligent.

Les membres du Groupe de travail estiment qu'une modification administrative à ce règlement aurait un impact positif sur le retour des jeunes en région, en leur permettant de postuler sur des emplois de qualité dans leur région d'origine. Cette mesure viendrait donc remplir en partie l'objectif visé par le groupe (retour des jeunes).

❖ *Assouplissement des règles d'Emploi-Québec dans les régions ressources*

Les normes actuellement en vigueur à Emploi-Québec ont un effet négatif sur le retour des jeunes en région. Les membres du Groupe de travail pensent que le critère exigeant qu'une personne demeure depuis au moins neuf mois dans une région administrative avant d'être admissible à certains programmes d'aide à l'emploi, constitue une barrière au retour des jeunes en région.

Par exemple, un jeune finissant à Montréal sera admissible au support offert par Emploi-Québec dans la métropole et sera appuyé dans sa recherche d'emploi, mais il ne pourra bénéficier de ce même support dans sa région d'origine. Il est clair selon le Groupe que pour plusieurs personnes, ce frein les amène à demeurer dans les grands centres et à ainsi profiter du support offert par l'État.

Le Groupe de travail estime que l'abolition de ce critère viendrait supporter l'objectif d'augmenter le nombre de jeunes qui retournent s'établir dans les régions ressources.

❖ *Modification des conventions collectives publiques qui imposent des pénalités à la mobilité interrégionale*

Le Groupe de travail sur le retour des jeunes en région a également constaté l'existence de barrières à la mobilité interrégionale dans les conventions collectives du secteur public.

Dans certains corps de métier, comme chez les professeurs et les infirmières, des pénalités importantes sont imposées aux travailleurs qui déménagent d'une région vers une autre. Ainsi, un étudiant finissant qui

aura travaillé à temps partiel durant ses études (remplacement de congés de maladie, par exemple), sera pénalisé s'il décide de retourner travailler en région.

De la même façon, une infirmière diplômée qui travaille à temps partiel tout en faisant une maîtrise subira des pertes d'ancienneté importantes si elle choisit de retourner s'établir dans sa région d'origine.

Le Groupe de travail estime que le gouvernement pourrait profiter des négociations à venir dans le secteur public afin de faire tomber ces barrières à la mobilité interrégionale. Un tel geste permettrait sans aucun doute l'atteinte de l'objectif de retour des jeunes vers les régions ressources.

2. Remboursement d'une partie de la dette d'études

Cette proposition tire ses origines de l'engagement électoral du Parti Libéral du Québec (voir page 2 du présent rapport).

Les membres du Groupe de travail sur le retour des jeunes en région estiment qu'une telle mesure pourrait constituer un pilier de l'effort gouvernemental pour ramener les jeunes en région.

Il s'agirait de consentir, sous forme de crédit d'impôt remboursable, un remboursement partiel de la dette d'études des jeunes s'établissant en région après leur diplomation.

Par exemple, le groupe suggère qu'un remboursement correspondant à 50% des intérêts et capital de la dette d'études payés à chaque année aurait un effet attractif important sur les jeunes finissants. Cette mesure pourrait se prolonger pendant cinq ans pour tous les nouveaux diplômés s'établissant dans une région éloignée, afin de maximiser l'enracinement des jeunes.

En visant plus spécifiquement les nouveaux diplômés, cette mesure ne constituerait pas une discrimination basée sur l'âge mais aurait pour effet direct d'attirer de nombreux jeunes en région.

Le Groupe de travail est d'avis qu'une telle mesure aurait un effet attractif important et présenterait ainsi un avantage comparatif clair pour les régions ressources. De plus, il serait facile de déterminer que pour chaque

montant versé, une personne qualifiée serait effectivement établie dans une région éloignée. Cette mesure remplirait donc adéquatement les objectifs fixés par le Groupe de travail.

3. Crédit d'impôt pour emploi en région

Cette proposition du Groupe de travail serait en fait constituée de deux crédits d'impôt : un pour le nouveau diplômé et un autre pour l'employeur embauchant ce même diplômé. Les membres du groupe estiment qu'un tel ensemble de mesures aurait un effet important sur la situation démographique des jeunes dans les régions ressources.

Seuls les nouveaux finissants, qui ont obtenu leur diplôme dans la dernière année, seraient admissibles à cette mesure. De la même façon, seuls les diplômes dits « qualifiants » (DEP, technique ou diplôme universitaire) seraient admissibles. Les critères utilisés pour déterminer le niveau du crédit d'impôt pourraient s'inspirer du crédit accordé aux emplois du secteur manufacturier dans les régions ressources, de l'ordre de 40 % du salaire avec un plafond de 15 000 \$ par année.

Les avantages de cette proposition sont assez clairs : toutes les clientèles visées seraient touchées; l'effet attractif serait clair en raison du crédit d'impôt destiné au jeune; les entreprises en région seraient incitées à ouvrir des postes qualifiés en raison du support offert; les jeunes seraient rejoints au moment où ils sont le plus mobiles; cette mesure constituerait un avantage comparatif clair pour un jeune à aller s'établir en région; pour les employeurs, cette mesure constituerait un complément intéressant au soutien déjà offert par le gouvernement et les partenaires, en s'arrimant directement avec les crédits déjà existants.

Les membres du Groupe de travail estiment donc qu'une telle mesure remplirait avantageusement les objectifs visés.

4. Instauration d'un système de vidéoconférence dans les régions du Québec

Un tel système permettrait aux étudiants des grands centres, qui souhaitent retourner vers les régions ressources, de passer des entrevues à distance, sans avoir à déboursier des frais de déplacement. Ces mêmes

jeunes pourraient également piloter des projets d'affaires, sans devoir être nécessairement sur place (et donc en leur permettant de terminer leurs études), etc.

Il s'agirait de mettre en lien toutes les régions du Québec. La première étape d'une telle mesure pour le gouvernement serait de répertorier tous les services de vidéoconférence existant déjà dans les organismes publics (établissements d'enseignement, hôpitaux, CLSC, CLD, etc.). Des plages horaires pourraient être définies afin que toute personne dans le besoin puisse les utiliser.

Une campagne de publicité pourrait également permettre de faire connaître tous les points de service aux habitants d'une région donnée.

Par la suite, le gouvernement pourrait s'assurer de compléter le réseau en fonction des besoins à l'intérieur d'un échéancier précis, trois ans par exemple.

5. Mise en place d'une campagne de publicité sur les régions du Québec

Afin de s'assurer de l'effet optimal des mesures proposées, le Groupe de travail sur le retour des jeunes en région recommande que le gouvernement mette sur pied une campagne de publicité présentant les nombreux avantages à la vie en région éloignée.

Cette campagne pourrait être principalement axée sur les jeunes des grands centres, et pourrait faire mention du support offert par le gouvernement. Les mesures proposées dans le présent rapport pourraient profiter d'une bonne campagne de promotion afin d'assurer leur effet maximal.

Le Groupe de travail estime que cette proposition viendrait harmoniser toutes les mesures proposées précédemment et contribuer à l'optimisation de leur effet sur les clientèles visées.

6. Mise en place d'une politique de régionalisation de l'immigration

Il s'agirait de mettre en place une politique claire de régionalisation de l'immigration au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Cette politique sensibiliserait les acteurs impliqués à l'importance de faire connaître les régions du Québec aux nouveaux arrivants.

Une trousse d'informations devrait également être conçue afin d'outiller les membres des délégations québécoises à l'étranger. Différents outils de promotion leur permettraient de présenter à des immigrants autonomes les avantages à vivre dans une région ressource.

7. Mise en place d'un programme de support aux stages en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux

Le gouvernement du Québec pourrait mettre en place, en collaboration avec des partenaires du milieu, un programme de support aux stages de formation dans les régions ressources.

Il s'agirait de procurer, à des jeunes en formation, une somme intéressante afin de les encourager à venir effectuer leurs stages dans les régions ressources. Des partenaires, comme les Carrefours jeunesse emploi ou les Caisses Desjardins, pourraient être responsables de la distribution des sommes.

Les membres du Groupe de travail rappellent l'importance du réseau de contacts lors d'un premier emploi. Si un futur enseignant, par exemple, connaît déjà un directeur d'école ou des personnes à la commission scolaire de sa région d'origine, les membres estiment qu'il a plus de chances d'aller travailler dans cette région que de rester dans le centre urbain où il étudie.

Un support financier pour les personnes souhaitant réaliser leur stage hors du lieu d'études serait donc un moyen concret d'aider les jeunes à retourner en région. Il constituerait un élément attractif à l'idée de décrocher son premier emploi en région.

//////////

Conclusion

Les membres du Groupe de travail sur le retour des jeunes en région présentent aujourd'hui le rapport de leurs travaux afin de lutter contre le déclin démographique des régions ressources du Québec.

Le Groupe de travail n'aurait pu atteindre de tels résultats sans la collaboration des différents ministères impliqués et tient à le souligner. Par ailleurs, les membres signataires estiment que les mesures proposées au premier ministre et au ministre des Finances, si elles sont retenues, auront un effet majeur sur la démographie des régions.

Elles permettront de faciliter le retour des jeunes exilés, d'attirer de nouveaux individus et de retenir ceux se trouvant déjà dans une région éloignée.

Voici un bref rappel des mesures proposées :

- **Levée de toutes les barrières administratives qui restreignent la mobilité interrégionale et le retour des jeunes en région**
- **Remboursement d'une partie de la dette d'études**
- **Crédit d'impôt pour emploi en région**
- **Instauration d'un système de vidéoconférence dans les régions du Québec**
- **Mise en place d'une campagne de publicité sur les régions du Québec**
- **Mise en place d'une politique de régionalisation de l'immigration**
- **Mise en place d'un programme de support aux stages en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux**

Le Groupe de travail estime qu'il est plus que temps que le gouvernement pose des gestes énergiques en ce domaine afin de freiner une situation qui s'aggrave d'année en année. Les responsabilités que nous devons collectivement assumer maintenant sont garantes d'un futur prometteur pour les régions ressources du Québec.

Julie Bergeron-Proulx, vice-présidente, FECQ

Pier-André Bouchard-St-Amant, vice-président, FEUQ

Brigitte Dufour, agente de liaison, Réseau des CJE

Patrick Girard, directeur, Forum jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean

Patrick Lebel, président, CPJ

Gino Reeves, directeur général, Place aux jeunes du Québec
François Roussy, président, Forum jeunesse de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Frédéric Tremblay, analyste, CPJ

//////////